

Résolution présentée par la délégation [de la/du/des]

Colombie

Thème Droits politiques et sociaux

Concerne Collaboration avec les cartels et légalisation de la vente réglementée de cocaïne.

L'Assemblée Générale,

Consciente de la peur apportée par les cartels au sein des populations à travers des règlements de comptes et des empoisonnements dues aux drogues de mauvaise qualité,

Constatant le nombre de morts liée aux guerres contre les cartels, allant à plus de 250 000 morts depuis 2006 notamment aux Mexique et aux États-Unis, dans un effort d'étouffer des organisations qui pourraient nous être bénéfiques,

Observant que les cartels forment des organisations solides, structurées et armées, capables d'assurer la sécurité dans des régions, comme en Colombie ou au Brésil, et dont la participation fiscale pourrait aider les pays en voie de développement,

Rappelant le danger venant de substances légales qui sont plus mortelles que la cocaïne, comme le tabac ou encore l'alcool, qui est responsable de plus de 3'000'000 de morts chaque année selon l'OMS,

Louant les bienfaits de la cocaïne, dont la qualité sera contrôlée et assurés, permet de booster la productivité des employés, les rendant plus énergique, sachant que la cocaïne est une drogue stimulante, ce qui permettrait aux pays en voie de développement, de non seulement accélérer, mais aussi tirer des bénéfices de cette pratique, dégageant des profits conséquents, comme en Afghanistan,

Décide la collaboration entre états et cartels et la vente régulée de la cocaïne et de ses dérivés ;

- arriver à une entente entre les cartels et leur pays d'origine;
- la dépénalisation de la production et de la vente de cocaïne, grâce à la formation d'un organisme de contrôle de la cocaïne lié à l'ONU.

Le texte français fait foi

(pour les résolutions prises à l'AG, veuillez écrire dans la langue de la traduction quel texte fait foi et non

trois fois la même langue sur les trois traductions)